

Par e-mail : https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/10/26/bnp-paribas-mise-en-demeure-de-cesser-de-financer-les-energies-fossiles-et-le-chaos-climatique_6147358_3244.html

BNP Paribas mise en demeure de cesser de financer les énergies fossiles et le « chaos climatique »

Plusieurs associations à l'origine de « L'affaire du siècle » ont posé le premier jalon vers un procès contre la banque, premier financeur mondial des principales majors du pétrole et du gaz.

Par [Stéphane Mandard](#)

Publié le 26 octobre 2022

Après « L'affaire du siècle », l'affaire BNP Paribas ? Les organisations non gouvernementales Notre affaire à tous et Oxfam France, qui ont contribué à faire condamner l'Etat en justice pour son « inaction climatique », entendent désormais ouvrir le « procès d'un financeur du chaos climatique ». Un premier jalon a été posé, mercredi 26 octobre : les ONG, rejointes dans leur démarche par Les Amis de la Terre, ont mis formellement en demeure la première banque française de cesser de soutenir le développement des énergies fossiles, a appris *Le Monde*.

Elles s'appuient sur la loi concernant le devoir de vigilance, qui oblige les grandes entreprises françaises à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves à l'environnement et aux droits humains pouvant résulter de leurs activités. En l'espèce, les associations reprochent à BNP Paribas de ne pas l'appliquer en matière climatique, en continuant à financer des projets pétroliers et gaziers. Elles fixent un ultimatum au groupe bancaire : il a trois mois pour « se mettre en conformité avec la loi ». A défaut, les associations saisiront le tribunal judiciaire de Paris. Avec l'objectif d'aboutir au « premier contentieux climatique au monde » impliquant une banque commerciale. Jusqu'ici, des Etats (la France, les Pays-Bas) et des groupes pétroliers (Shell) ont été condamnés.

« BNP Paribas est responsable de la crise climatique, car elle finance les énergies fossiles. Elle est en train de devenir coupable, car, depuis l'accord de Paris [sur le climat, conclu en décembre 2015, lors de la COP21], malgré ses grandes promesses, la première banque française n'a toujours pas coupé le robinet, s'insurge Cécile Duflot, directrice générale d'Oxfam France et ancienne patronne des Verts. Nous sommes convaincus que la justice nous aidera à mettre fin à une hypocrisie en passe de devenir mortelle. »

Pourquoi cibler BNP Paribas plutôt qu'une autre banque ? Parce qu'elle est le « premier financeur mondial des principales majors du secteur », justifie Lorette Philippot, spécialiste des questions climatiques et financières aux Amis de la Terre. Entre 2016 (après la conclusion de l'accord de Paris) et 2021, le groupe a injecté plus de 43 milliards de dollars (43,4 milliards d'euros) dans les huit principales compagnies pétrolières et gazières européennes et américaines.

« Bombes climatiques »

Aucune autre banque au monde n'a investi autant sur cette période, selon les données compilées dans l'édition 2022 du Banking on Climate Chaos, rapport de référence piloté par une dizaine

d'ONG, dont Reclaim Finance. Les américaines City et J.P. Morgan Chase, qui complètent le podium, ont « seulement » injecté 36 milliards de dollars sur la même période. Toujours à titre de comparaison, les françaises Crédit agricole et Société générale se classent en neuvième et dixième position, avec respectivement 15 milliards et 13 milliards de dollars. BNP Paribas est ainsi le premier bailleur de fonds de BP et Shell et le financeur majeur pour six autres géants : Total, Chevron, ExxonMobil, ENI, Repsol et Equinor.

En investissant dans ces compagnies polluantes au travers de prêts ou d'émissions d'actions ou d'obligations, le groupe français a le « *doigt posé sur le détonateur de bombes climatiques* », relève Lorette Philippot. Les sociétés pétrogazières soutenues par BNP Paribas sont impliquées dans plus de deux cents nouveaux projets d'énergies fossiles identifiés comme des « *bombes climatiques* » potentielles par le réseau Oil Change International. Ces projets, s'ils étaient menés à leur terme, pourraient entraîner l'émission de 8,6 gigatonnes de CO₂ supplémentaires (l'équivalent des émissions de 77 nouvelles centrales à charbon sur toute la durée de leur vie). De quoi donner un sérieux coup de frein à l'un des objectifs de l'accord de Paris de maintenir le réchauffement à 1,5 °C.

Parmi eux, le mégaprojet Tilenga/EACOP de TotalEnergies. Ce dernier prévoit le forage de plus de quatre cents puits en Ouganda, dont un tiers dans un parc naturel protégé, et la construction du plus long oléoduc chauffé au monde (1 445 kilomètres) pour acheminer l'équivalent de 200 000 barils par jour jusqu'à la côte tanzanienne. Ce projet controversé, qui pourrait contribuer à l'émission de plus de 30 millions de tonnes de CO₂ par an et à l'expropriation de 100 000 personnes, vaut à TotalEnergies d'être la première entreprise poursuivie pour violation du devoir de vigilance. Le procès, qui devait se tenir le 12 octobre, a été reporté à décembre.

La banque française est celle qui a le plus investi dans l'expansion pétrolière et gazière en Arctique : près de 6 milliards de dollars entre 2016 et 2021. Plus de trois fois plus que le Crédit agricole

BNP Paribas, comme les autres banques françaises, s'est engagée en 2021 à ne pas participer directement au financement du projet Tilenga/EACOP. Le groupe demeure toutefois le deuxième financeur de TotalEnergies, derrière Crédit agricole. En mai 2022, BNP Paribas a participé (avec Crédit agricole et Société générale) à un prêt de 8 milliards de dollars au pétrolier français, le soutien financier le plus élevé reçu par la major française depuis l'accord de Paris.

BNP Paribas est également le champion du monde des investissements dans des secteurs en plein essor malgré leurs menaces pour les écosystèmes et la biodiversité. La banque française est celle qui a le plus investi dans l'expansion pétrolière et gazière en Arctique : près de 6 milliards de dollars entre 2016 et 2021. Plus de trois fois plus que le Crédit agricole. Avec 36 milliards de dollars sur la même période, elle est aussi le premier financeur mondial de l'exploitation de pétrole et de gaz offshore, devant l'américaine J.P. Morgan Chase (35 milliards) et très loin devant la Société générale (8^e, avec 17 milliards) et le Crédit agricole (13^e, 12 milliards).

« Transformation en profondeur »

Au total, en ajoutant le soutien au charbon, BNP Paribas est le premier financeur européen et le cinquième mondial (derrière quatre établissements américains) du développement des énergies fossiles, avec 55 milliards de dollars de financements accordés entre 2016 et 2021, selon les

données du dernier rapport « Banking on Climate Chaos ». Elle surclasse, là encore, Société générale et Crédit agricole, 16^e et 17^e de ce classement, avec respectivement 33 milliards et 32 milliards d'euros.

« Depuis plus de dix ans, nous avons décidé de contribuer à la lutte contre le changement climatique », assure de son côté BNP Paribas, qui dit être « engagée dans une transformation en profondeur pour aligner ses activités sur les objectifs de l'accord de Paris ». A l'instar des principaux établissements bancaires, elle a rejoint, en 2021, la Net-Zero Banking Alliance, initiative portée par le Programme des Nations unies pour l'environnement, afin de « réorienter » ses flux financiers vers une « économie décarbonée » à l'horizon 2050. La marche est haute : en 2020, l'empreinte carbone de la première banque française était estimée à environ 750 millions de tonnes d'équivalent CO₂, un chiffre supérieur aux émissions territoriales françaises, selon un rapport d'Oxfam, publié en 2021.

La banque a publié, en mars, son premier « Rapport d'analyse et d'alignement pour le climat ». Elle s'est fixé des cibles à atteindre en 2025 : réduire de 12 % les crédits dans les activités de production de pétrole et de gaz en comparaison de 2020. Cela devrait permettre de réduire d'« au moins 10 % » les émissions de CO₂ liées à ces financements. Cet engagement ne concerne cependant pas les oléoducs et gazoducs, et ne s'applique pas à ses investissements sur les marchés financiers. En outre, la banque ne précise pas où elle en est de cette trajectoire. Même incertitude pour celle concernant la production d'électricité, qui vise à accroître de plus de 66 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique qu'elle finance pour réduire d'« au moins 30 % » le bilan carbone.

A l'instar du lancement de « L'affaire du siècle », le recours intenté contre BNP Paribas s'accompagne d'une grande campagne de mobilisation – parrainée par l'humoriste Guillaume Meurice –, autour d'une vidéo et d'une pétition. Celle de « L'affaire du siècle » avait recueilli plus de 2 millions de signatures en moins d'un mois. Un record.

BNP Paribas répond à la mise en demeure

Contactée par *Le Monde* après sa mise en demeure de cesser le soutien aux énergies fossiles, BNP Paribas indique qu'elle « ne cesse de renforcer ses engagements pour réduire les émissions carbonées liées à ses crédits » et qu'elle a notamment « réduit à un niveau résiduel son exposition au charbon » et « cessé toute relation avec les spécialistes des hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste) ». Le groupe assure être « l'une des grandes banques mondiales ayant les objectifs les plus ambitieux de réduction des financements du pétrole ». BNP Paribas précise qu'elle est la première banque européenne pour l'accompagnement de tous les secteurs de l'économie et que « les montants bruts quelquefois évoqués ont peu de sens s'ils ne sont pas mis en perspective avec l'ensemble de ses financements ». Fin 2021, le secteur de l'énergie (renouvelables et fossiles) représentait « moins de 4 % des crédits » de BNP Paribas à l'économie. « L'extraction et la production de pétrole et de gaz ainsi que le raffinage n'en représentait plus que 1,3 % », ajoute la banque.

Stéphane Mandard